

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HATTSTATT DE LA SEANCE  
DU LUNDI 24 JANVIER 2022**

Le lundi vingt-quatre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, sur convocation du Maire du 17 janvier 2022, le conseil municipal de la Commune de Hattstatt s'est réuni à la salle de séances de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal DI STEFANO, Maire.

**Nombre de membres en exercice :** 15

**Nombre de membres présents :** 10

MMES. Marie-José FURSTENBERGER, Corinne KAUFFMANN, Martine ZOLLER-LOISON, Marie LESAGE

MM. Pascal DI STEFANO, Jean-Marc MEYER, Jean KNAUS, Stéphane OLIVIER, Stéphane SALCH, Claude SOURICE

**Nombre de membres absents excusés :** 1  
Philippe HERQUE

**Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration :** 3  
Isabelle MANTEAUX qui a donné procuration à Marie-José FURSTENBERGER  
Solange CARRET qui a donné procuration à Martine ZOLLER-LOISON  
Tristan TRAWALTER qui a donné procuration à Pascal DI STEFANO

**Nombre de membres absents non excusés :** 1  
Caroline SYDA

**Assiste à la séance :**

Mme Manon JACOB, secrétaire de mairie

Monsieur DI STEFANO ouvre la séance à 19 heures et salue bien cordialement les membres présents.

Il sollicite l'ajout d'un point supplémentaire.

Point n°9 : Protection contre les inondations – Travaux 2022 Rue du Maréchal Leclerc

Il passe à l'ordre du jour suivant.

**ORDRE DU JOUR**

- 1°) Désignation du secrétaire de séance
- 2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2021
- 3°) Compte-rendu des commissions communales
- 4°) Compte-rendu des représentations extérieures
- 5°) Etat de prévision des coupes et travaux en forêt pour 2022
- 6°) Révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
- 7°) Déclarations d'intention d'aliéner
- 8°) Révision du tarif assainissement à compter du 2ème semestre 2022
- 9°) Protection contre les inondations – Travaux 2022 Rue du Maréchal Leclerc
- 10°) Divers

**POINT N°1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur DI STEFANO rappelle que l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire.

Conformément aux pratiques antérieures et afin de faciliter la rédaction des comptes-rendus de séances, il est proposé d'affecter à cette tâche la secrétaire de mairie, Madame Manon JACOB.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.**

**POINT N°2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021**

Monsieur DI STEFANO rappelle que le procès-verbal de la séance du 20 décembre a été transmis à tous les membres.

Aucune observation n'est formulée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 20 décembre.**

**POINT N°3 : COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES**

• **Commission Forêt du 15/01/2022**

M. Stéphane SALCH fait le compte-rendu de la Commission forêt qui s'est rendue en forêt le samedi 15/01 en compagnie de l'agent ONF, M. Clément MOREAU.

Voici le bilan des coupes pour l'année 2021 : pour un prévisionnel de coupes de 521 m<sup>2</sup>, il a été réalisé et vendu 377m<sup>2</sup> (soit 72%) dont 47 m<sup>2</sup> de bois de façonnage et 330 m<sup>2</sup> de bois sur pied.

**Recettes brutes d'exploitation**

Prévisionnel : 13 720 €

Réalisé : 7 174 € (soit 52%)

**Dépenses brutes d'exploitation**

Prévisionnel : 6 950 €

Réalisé : 1 300 € (soit 19%) dont 757 € pour l'abattage et le façonnage et 543 € pour le débardage et câblage

Ces opérations dégagent un solde d'exploitation de 5 874 € (7 174 – 1 300)

**Dépenses pour travaux patrimoniaux**

Prévisionnel : 9 482 €

Réalisé : 3 442 € dont 2 707 € pour sylviculture (entretien, reboisement, etc.) et infrastructures / 600 € pour les honoraires sur assistance technique / 135 € pour la gestion de la main d'oeuvre

### **BILAN FINAL**

Recettes : 10 487 € dont 7 174 € de vente de bois et 3 131 € de produit de la chasse

Dépenses : 5 870 € dont 1 300 € en section d'exploitation / 3 442 € en travaux patrimoniaux / 423 € de frais de bureau et autres / 705 € de frais de garderie

Ce qui dégage un solde positif sur le réalisé de 4 617 €.

- **Commission de l'Urbanisme du 24/01/2022**

Mme Corinne KAUFFMANN présente le compte-rendu de la commission :

- DP 22 B 0001 – M. et Mme Jérôme THOUN / 10 rue des Saules – Création d'une clôture muret en aggro et panneaux aluminium couleur gris anthracite ; Avis favorable
- DP 22 B 0002 – M. Tristan TRAWALTER et Mme Marina HAEFFELIN / 12 rue de la Lauch
- Extension de la maison d'habitation ; Avis favorable (sous réserve avis ABF)
- DP 22 B 0003 – Mme Marie-Jeanne MEYER / 57 rue du Maréchal Leclerc – Ravalement de façades et remplacement des volets ; Avis favorable (sous réserve avis ABF)
- DP 22 B 0004 – Mme Magali MEYER-MENOU / 4 Place de Verdun – Remplacement portes et fenêtres ; Avis favorable (sous réserve avis ABF)
- DP 22 B 0005 – M. Bruno MEYER / 25 rue des Seigneurs – Ravalement des façades ; Avis favorable (sous réserve avis ABF)

**Le conseil municipal prend acte du compte-rendu de cette commission.**

### **POINT N°4 : COMPTE-RENDU DES REPRESENTATIONS EXTERIEURES**

- **Syndicat Mixte de la Lauch**

Compte-rendu de M. SOURICE qui a participé à 5 réunions du Syndicat Mixte de la Lauch.

#### Présentation du syndicat :

Syndicat dynamique dans la gestion de la Lauch et des petits affluents des petites rivières qui se jettent dans la Lauch. Découverte du travail sur la biodiversité le long de la Lauch. Les réunions sont toujours précédées de visite de terrain sur les travaux effectués très divers comme renforcement de murs, rampes travaux au vivarium du moulin, passe à poissons à Buhl.

Hors le travail sur le plan de gestion des risques inondations qui a fait l'objet d'un travail en amont pour le porter en délibération au sein de la commune de Hattstatt.

Le comité syndical est un organe d'enregistrement des décisions, le bureau étant lieu de débat. Le travail de l'équipe technique est pointu, et met en œuvre une assistance technique à ouvrages divers tout au long de la Lauch.

#### 3 points à relever :

L'adhésion des communes limitrophes de la Lauch par exemple Gueberschwihr pour la gestion des petits cours d'eau. Il serait important d'avoir la gestion du lac de la Lauch dont la

gestion est confiée à l'état. Cohérence globale à chercher. Etre au courant du coût pour la commune et des incidences bénéfiques/risques.

Rappel des missions :

Le Syndicat a pour objet d'assurer, à l'échelle d'un bassin versant, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux.

Il concourt également à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Dans cette perspective, le présent Syndicat doit permettre à ses membres de mutualiser leurs moyens et leurs compétences et ainsi a la charge de mener, réaliser ou faire réaliser, à l'intérieur de son périmètre défini précédemment, l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant :

- Au profit de ses membres exerçant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (Communautés de Communes et d'Agglomération)

L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;

La défense contre les inondations ;

La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

- Au profit de l'ensemble de ses membres qui exercent ces compétences (directement sur le fondement de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement pour les Communes et la CeA ou par transfert de leurs membres pour les EPCI, dans les conditions définies par ce transfert) :

La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;

La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;

L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants

La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

• **Syndicat Mixte de Traitement des Eaux Usées de la Région des Trois-Châteaux**

M. Claude SOURICE a remplacé Martine ZOLLER sur 3 réunions et en dresse le compte-rendu

Réunion du 06/07/2021 :

M. Claude SOURICE appelle à une réflexion plus globale, à l'échelle du territoire du syndicat, en termes de prévention, pour une cohérence dans l'approche, plus efficace qu'un traitement isolé, commune par commune.

Réunion du 21/12/2021 :

M. Claude SOURICE s'étonne que l'U.G.A.P. ait accepté, au cours de la procédure, la candidature de HYDROPTION, des signes avant-coureurs à sa rapide défaillance devant vraisemblablement transparaître dans son dossier financier, ou auraient à tout le moins pu, sans doute, être facilement obtenus par ailleurs ;

Invite à approfondir l'étude des documents signés par le syndicat dans ce dossier, pour caractériser précisément la nature des relations et des engagements réciproques entre le SMITEURTC et l'U.G.A.P. ;

demande au syndicat la production aux communes d'éléments explicatifs à même de servir de base aux décisions tarifaires à intervenir, plusieurs assemblées délibératives ayant

préférée reporter leur décision à ce propos, dans l'attente des derniers développements dans cette affaire ;

Il fait observer qu'à terme, si la situation des marchés reste en l'état, les hausses de l'énergie vont rapidement avoir une incidence généralisée sur tous les acteurs économiques ;

#### Réunion du 24/12/2021 :

Débat autour des perspectives tarifaires

Il fait observer que, renseignements pris, HYDROPTION n'avait déposé au greffe du tribunal de commerce dont dépendait l'entreprise aucun de ses comptes annuels depuis 2017, et dès lors ne comprend pas comment un appel à concurrence d'envergure, qui plus est lancé par un organisme public dont c'est le rôle, ait pu conduire à lui attribuer le marché sans de telles informations ;

réitère son attente exprimée le 21 décembre de disposer d'éléments explicatifs à produire aux communes, dont les conseils municipaux auront à justifier auprès des abonnés des hausses tarifaires pratiquées, appelant à une totale transparence dans ce dossier, ce en quoi il est approuvé par M. le Président, qui rappelle en outre le contexte inflationniste actuel ;

Ce syndicat mixte permet d'être au cœur du débat sur les choix à opérer en matière de la gestion des eaux usées. L'approche du syndicat est curative et non préventive.

Il serait important de prendre le recul nécessaire et d'établir des choix à long terme pour assurer une bonne gestion des eaux usées pour nos concitoyens, avec une approche plutôt globale entre les communes.

Avec l'ensemble des partenaires concernés et intégrant l'ensemble des facteurs comme le réchauffement climatique et ses incidences ainsi que l'autonomie ou l'indépendance de la station vis-à-vis des énergies.

### **POINT N°5 : ETAT DE PREVISION DES COUPES ET TRAVAUX EN FORET POUR 2022**

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil l'état prévisionnel des coupes ainsi que le programme de travaux, proposés par l'ONF pour l'exercice 2022, à réaliser en forêt communale. Cet état a été présenté à la Commission Forêt le 15/01/2022.

Ces devis s'établissent comme suit :

#### **1) Etat de prévision des coupes et programme des travaux d'exploitation**

L'état de prévision des coupes 2021 prévoit d'exploiter 135 m<sup>3</sup> de bois façonnés et non façonnés pour une recette brute attendue de 8 100 €. Il n'est prévu aucune coupe en vente sur pieds.

Les frais d'exploitation HT (abattage, façonnage et débardage) à l'entreprise y compris les honoraires sont estimés à 4 130 €.

**Le bilan net prévisionnel HT de l'exploitation est estimé à : 3 970 €**

#### **2) Programme de travaux patrimoniaux**

Travaux de maintenance, sylviculture, infrastructure, cynégétique et divers pour un montant total HT de 5 890 €

#### **3) Proposition état d'assiette pour l'exercice 2022**

Le conseil prend également connaissance de l'état d'assiette des coupes 2023 qui vont être martelées courant 2022. Cette proposition découle de l'aménagement forestier en vigueur et tient compte de l'état d'avancement dans son application.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'état prévisionnel des coupes et le programme des travaux d'exploitation pour l'exercice 2020 pour une valeur nette HT de 3 970 €.
- **APPROUVE** le programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2021 pour un montant total HT de 5 890 €.
- **APPROUVE** la proposition de l'état d'assiette 2022.
- **FIXE** le prix de vente du bois communal à 20 € du stère en plaine et 12 € du stère en montagne pour l'année 2022.
- **DECIDE** d'inscrire au budget primitif 2022 les crédits correspondants.
- **DONNE** mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF dans la limite des moyens ouverts par le Conseil.

**POINT N°6 : REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN**

- Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu la délibération du Comité Syndical du 14 décembre 2021 ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;  
Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 14 décembre 2021, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,**

- **EMET** un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 14 décembre 2021,
- **DEMANDE** aux Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

**POINT N°7 : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil les déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) suivantes :

- demande formulée par Me Cédric HEINIMANN, notaire à Orbey et qui porte sur la vente d'une maison d'habitation appartenant à M. Matthieu ROLS sise 3 rue du Raisin, section 1 parcelles 63, 174/64 et 176/64 d'une superficie totale de 2,94 ares au profit de M. Thierry BANNWARTH.

- demande formulée par Maîtres VIX et FAUCHER, notaires à Rouffach qui porte sur la vente d'un terrain appartenant à Mme KROEPLÉ Marie-Noëlle sis rue du Raisin, section 3 parcelles 146/31 et 147/31 d'une superficie totale de 2,10 ares au profit de M. et Mme ERHART Bernard.

- demande formulée par Maîtres VIX et FAUCHER, notaires à Rouffach qui porte sur la vente d'un terrain appartenant aux consorts SYDA sis rue du Raisin, section 3 parcelle 32 d'une superficie totale de 7,38 ares au profit de M. et Mme ERHART Bernard.

- demande formulée par la SCP GEIGER et KEMPKES notaires à Ingersheim et qui porte sur la vente d'une maison d'habitation appartenant aux consorts STOFFEL sise 26 rue des Seigneurs, section 9 parcelle 212 d'une superficie totale de 17,15 ares au profit de M. et Mme BIEDERMANN David.

**LE CONSEIL MUNICIPAL est informé que le droit de préemption n'a pas été mis en œuvre pour les biens susvisés.**

### **POINT N°8 : REVISION DU TARIF ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 2EME SEMESTRE 2022**

Monsieur DI STEFANO explique que lors de la dernière séance du conseil municipal du 20 décembre dernier, il a été discuté des tarifs 2022 et notamment de la redevance d'assainissement applicable au 01/01/2022. Il avait été décidé de ne pas modifier les tarifs pour le moment, dans l'attente de la réunion du Comité directeur du SMITEURC qui devait acter la hausse de la participation des communes au syndicat pour l'année 2022. Or, lors du comité directeur du 23/12/2021, le syndicat a validé une hausse de 0,40 € par m<sup>3</sup> facturé du tarif de la participation des communes au syndicat.

Monsieur le Maire explique qu'une hausse ne pourra être appliquée qu'à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2022 étant donné que la délibération a déjà été prise pour le 1<sup>er</sup> semestre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité, fixe les tarifs assainissement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 selon le détail ci-après :**

• REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	2, 387 €/m <sup>3</sup>
• REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE (reversée à l'Agence de l'Eau)	0, 233 €/m <sup>3</sup>
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT :</b>	<b>2, 62 €/m<sup>3</sup></b>

### **POINT N°9 : PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS – TRAVAUX 2022 RUE DU MARECHAL LECLERC**

Monsieur le Maire soumet au conseil le projet, établi par le Bureau d'études BEREST à Colmar pour le projet de protection contre les inondations. Ce projet inclut notamment le remplacement de conduite d'eaux pluviales rue du Maréchal Leclerc, au niveau de la Mairie ainsi que la mise en place d'un collecteur. Ces travaux sont apparus nécessaires suite aux inondations de 2018 et ont plusieurs objectifs :

- limiter les débordements du réseau actuel et les inondations dans la rue avec la mise en place d'un nouveau collecteur d'eaux pluviales ;
- améliorer l'engouffrement des eaux dans le réseau ;
- raccorder les gouttières provenant des habitations directement dans le nouveau réseau/

L'estimation des travaux s'élève à selon détail ci-après et modifie le chiffrage de l'avant-projet initial :

	HT	
Travaux tranche ferme		151 364 €
Travaux tranche optionnelle		94 338 €
Etude géotechnique avec recherches		
Amiante / HAP dans enrobés		3 500 €
Inspection caméra pour l'ensemble du programme de travaux		5 220 €
Honoraire de maîtrise d'œuvre pour l'opération		6 500 €
Frais appel d'offre		1 000 €
	<b>Total Général HT</b>	<b>261 922 €</b>
	<b>TVA 20 %</b>	<b>52 384,40 €</b>
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>314 306,40 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,**

- **APPROUVE le projet pour un montant total de 261 922 € H.T. soit 314 306,40 € T.T.C.**
- **AUTORISE le Maire à solliciter la DETR/DSIL ainsi que la CEA pour une subvention.**
- **FIXE l'échéancier de réalisation au 2<sup>ème</sup> semestre 2022.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'appel public à la concurrence par procédure adaptée dès que le financement sera assuré ainsi que de signer et faire tout ce qui est utile et nécessaire à la réalisation de ces travaux.**

**Cette délibération annule et remplace la délibération du 12 avril 2021.**

#### **POINT N°10 : DIVERS**

- M. le Maire informe les conseillers que la Journée citoyenne se déroulera le 14 mai 2022. Une réunion « Toutes commissions » aura lieu courant février afin de déterminer les différents chantiers.
- Un devis a été demandé afin d'équiper l'école, le club house et l'église d'un défibrillateur.
- Une réflexion va être engagée afin de renommer une partie de la rue du Raisin. En effet, beaucoup de véhicules s'engagent sur le chemin derrière l'église afin de rejoindre l'autre partie de la rue. Les riverains seront associés à la réflexion.
- Une demande d'occupation de la Place pour la mise en place d'un foodtruck a été adressé à la Mairie. Il s'agit d'un camion proposant des panzerottis. L'occupation lui a été accordé pour le mercredi soir. L'activité débutera au mois de juin.

La séance est levée à 20h50.